

9 octobre 2005

Rapport du président du jury d'agrégation de science politique

2004-2005

Ce rapport porte précisément sur le « Premier concours national d'agrégation de science politique pour le recrutement de professeurs des universités ». L'intitulé n'exprime pas tout à fait la réalité des choses : comme beaucoup d'entre nous l'ont souvent déploré, le concours interne n'a pas été ouvert depuis plusieurs années ; dans les faits, le concours externe est le seul mode de recrutement national des professeurs des universités.

Le Ministère a, semble-t-il, connu ces dernières années de réelles difficultés à convaincre les établissements à ouvrir en science politique les emplois vacants dont ils disposent. C'est sans doute cela qui explique l'absence d'ouverture du concours interne, cela qui, selon le Ministère, explique que quatre emplois seulement aient été affectés au concours 2002-2003¹. Le dernier concours a été plus heureux avec huit postes et huit affectations proposées et publiées avant même le début des épreuves. L'inversion du calendrier (les affectations n'étaient jusqu'alors connues qu'après la fin du concours) est bienvenue : elle lève une incertitude, elle permet aux candidats d'affronter les épreuves en connaissance de cause. Le nombre de postes offerts ne l'est pas moins : après la faible dotation de 2002-2003, on retrouve un niveau comparable à celui des concours antérieurs. Il faut espérer que le Ministère ira dans le même sens dans le futur. Cela rassure les docteurs et les doctorants, cela encourage ceux qui veulent se lancer dans la longue et difficile épreuve de la thèse : tous doivent pouvoir évaluer leurs chances et placer au juste point leurs espérances. Une jurisprudence constante ne pourra que pousser les docteurs, jeunes ou moins jeunes, à se présenter au concours. 48 candidats se sont inscrits en 2004, 42 ont effectivement commencé les épreuves ; ils seront dans l'avenir plus nombreux s'ils ont le sentiment que des chances réelles de réussite leurs sont offertes. Il faut en tout cas affirmer clairement que le jury n'a rencontré aucune difficulté à attribuer les huit postes mis au concours. On dira plus loin que tous les candidats n'étaient pas au niveau, on peut dire dès maintenant qu'une bonne dizaine étaient à la hauteur de l'épreuve.

Quels déséquilibres révèle la population des candidats et comment les corriger ? Quels enseignements peut-on tirer du déroulement du concours ? Quelles réformes peut-on envisager ? On examinera successivement ces trois points.

1. Sur quelques déséquilibres

Le jury du dernier concours était composé de sept membres nommés par un arrêté du 29 juin 2004 :

- Pierre Bréchon, professeur à l'Institut d'études politiques de Grenoble.
- Bastien François, professeur à l'Université Paris-1.

¹ Cf. le rapport de Pierre Favre sur le concours d'agrégation 2002-2003, p. 2.

- Klaus-Gerd Giesen, professeur à l'Université de Leipzig.
- Patrick Hassenteufel, professeur à l'Université Rennes-1.
- Ioannis Papadopoulos, professeur à l'Institut d'études politiques et internationales de l'Université de Lausanne.
- Marie-Claude Smouts, directrice de recherche au CNRS.
- Marc Sadoun, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (président).

La composition d'un jury est un exercice difficile. Il faut à la fois assurer une représentation des différents secteurs de la discipline, des générations, de la province, de Paris et, si possible de l'étranger, des femmes et des hommes. Chacun pourra le constater, le président n'est pas vraiment parvenu à satisfaire toutes ces exigences.

Son principal regret porte sur la sur-représentation des hommes dans le jury. Les femmes sont encore trop peu nombreuses dans notre discipline ; c'est surtout vrai parmi les titulaires de rang A, et si l'on peut se réjouir d'une certaine évolution positive au cours des dix dernières années, le mouvement n'est pas suffisamment marqué pour que la parité soit assurée dans toutes les instances de sélection. On ne peut ignorer les effets pervers que cette situation engendre : comme les membres du jury ont pu souvent le constater, les candidates qui se présentent devant une instance essentiellement composée d'hommes ne sont sans doute pas placées dans une situation facile et, sur ce plan, l'égalité est malheureusement mal assurée. Cela explique peut-être en partie la réticence des femmes à affronter une telle épreuve : sur un effectif de 48 candidats, on comptait 14 femmes (29 %). Cela ne justifie pourtant pas cette réticence : trois des huit agrégés sont des femmes (37,5%). Voilà un signe positif qui devrait encourager ces dernières à se présenter en plus grand nombre à ce concours, seule manière pour elles d'établir un équilibre à tous les échelons de la profession.

Le président a été attentif à un second point : une meilleure représentation des différents secteurs de la discipline. Et, sur ce plan, il a mieux réussi puisque le jury comprenait deux membres plus particulièrement compétents dans le domaine de la sociologie politique, deux qui relèvent plutôt des politiques publiques, deux des relations internationales, un de l'histoire des idées et de la pensée politique, un des méthodes en sciences sociales (si l'on veut bien tenir compte des « doubles casquettes »). On sait bien que les centres d'intérêt des uns et des autres sont multiples, tout n'est pas parfait (un jury ne comporte que sept membres, et c'est déjà beaucoup), mais un signe, auquel le jury dans son ensemble est attaché, a ainsi été adressé à la fois à la profession et aux candidats de tous horizons qui étaient assurés d'avoir des rapporteurs informés et compétents.

Notre discipline ne peut, à l'évidence, continuer d'ignorer ou de sous-estimer des domaines dans lesquels la recherche internationale est très avancée. Or, sur ce plan, une lecture attentive des options ne révèle pas d'évolution notable. Sur les trente-cinq candidats qui avaient exprimé un choix lors du concours 2002-2003, seize avaient privilégié, en première leçon, la sociologie politique ; neuf, les institutions et les relations internationales ; quatre l'épreuve administration, gestion et politiques publiques ; cinq, l'histoire des idées et de la pensée politique ; un, les méthodes des sciences sociales. Sur les quarante-huit candidats du dernier concours, les chiffres étaient respectivement de dix-neuf, douze, quatre, dix et trois. 39 % des candidats ont ainsi privilégié la sociologie politique en 2004 : soit que leurs travaux relèvent effectivement de ce domaine ; soit qu'ils pensent, ce qui arrive parfois, qu'il est plus judicieux de faire ce choix qui ne relève pourtant pas directement de leur domaine de recherche.

Ces chiffres, que pourraient confirmer les statistiques du CNU, ne donnent bien sûr pas une idée très précise de ce qui se fait en France. Très large, le domaine de la sociologie politique englobe des méthodes et des objets aujourd'hui très à la mode (la sociologie historique, par exemple) et d'autres malheureusement délaissés (la sociologie électorale et, de manière plus générale, les recherches quantitatives) ; à ses côtés, les travaux sur les politiques publiques sont nombreux. A l'inverse, les relations internationales et la théorie politique n'ont pas la place qui leur revient en Allemagne, en Angleterre ou aux Etats-Unis ; de même, la formation comme la recherche en méthodes sont de plus en plus ignorées par les jeunes générations. Il faudra de la consistance et de la persévérance pour corriger ce déséquilibre.

Il est un troisième et dernier plan auquel le président a été attentif lors de la composition de son jury : celui de l'équilibre géographique, à la fois entre Paris et la province, et entre la France et l'étranger.

Ces deux exigences ne sont pas de même nature. La première répond à une inquiétude plusieurs fois soulignée dans les rapports des précédents jurys : la science politique est excessivement concentrée dans l'agglomération parisienne. C'est là qu'exercent environ 40 % des enseignants, là que se soutiennent plus de la moitié des thèses de doctorat, là que de nombreux étudiants de troisième cycle souhaitent poursuivre leurs études. Cela ne signifie pas que les docteurs formés en province soient de moins bonne qualité (on peut ainsi constater que trois des nouveaux agrégés ont été formés en province) mais cela explique la forte proportion (73 %) de candidats (effectifs) dont la thèse a été soutenue à Paris et dans la périphérie. Si l'on ajoute à la région parisienne les IEP de province et les universités auxquelles ces derniers sont rattachés, la proportion s'élève à 85 %. Cela est sans doute regrettable, mais chacun sait qu'il est difficile de corriger ces disparités et de concilier des exigences contraires. On doit encourager les universités qui demandent des professeurs, des maîtres de conférences, des ATER de science politique ; on sait aussi que la recherche a besoin de pôles d'excellence, et donc d'une concentration des forces.

Par tradition, les présidents des jurys viennent alternativement de Paris et de la province ; par tradition aussi, les jurys assurent, dans la mesure du possible, un équilibre entre Paris et la province. Cela est bien et cela doit continuer. Faut-il dire qu'une autre tradition, tout aussi bienvenue, est en train de s'installer ? Depuis une dizaine d'années en tout cas, les jurys tendent à s'élargir à des universitaires et à des chercheurs étrangers. Là aussi, le pari n'est pas facile à tenir : le concours est lourd, contraignant et, qui plus est, de facture très française. Il faut donc remercier tout particulièrement nos collègues étrangers qui acceptent de se lancer dans cette difficile et curieuse aventure, et se réjouir de leur présence. Ils apportent un regard neuf, ils nous rappellent ce qui se fait ailleurs, ils nous disent que la recherche ne peut être qu'internationale, nous impose de forcer le confort de l'entre-nous. Particulièrement salutaires lors de la première épreuve sur travaux – on y reviendra –, ces rappels s'expriment tout au long du concours ; ils devraient contribuer à assurer une meilleure internationalisation de la science politique française.

2. Sur le déroulement des épreuves

Les pays étrangers qui ne connaissent pas la même procédure de recrutement se prononcent essentiellement sur le critère des travaux. C'est le mérite de notre concours de considérer, dans le sens plein du terme, la fonction d'enseignant chercheur et de consacrer à

chacun des aspects de la fonction de professeur la même attention. Il faut insister sur ce point, parfois mal compris, la première étape, consacrée à l'appréciation des travaux, est aussi importante que les suivantes (et, plus précisément, que l'ensemble des autres épreuves) et doit avoir en conséquence le même caractère sélectif. Afin de marquer le poids que le jury donne à cette épreuve, une partie de ses membres considère même qu'elle devrait être affectée d'un coefficient spécifique, plus fort que celui attribué aux autres épreuves.

Que cherche à apprécier le jury ? La qualité de la thèse bien sûr que ne laisse pas toujours entrevoir la mention (les CNU et les jurys successifs ne manquent pas de déplorer la générosité avec laquelle sont attribuées la mention très bien et les félicitations du jury, et finissent par ne plus leur accorder une importance décisive), la rigueur méthodologique du candidat, sa capacité de conceptualisation et de montée en généralité, la manière dont il articule les enseignements de la théorie et ceux de la recherche empirique, la connaissance de la littérature et des problématiques internationales, la qualité de la démonstration, de l'argumentation et de l'expression, l'originalité et l'apport à la discipline. Les travaux et les activités postérieurs à la thèse doivent à l'évidence donner les mêmes preuves ; ils doivent, de plus, permettre au jury d'évaluer les qualités d'ouverture du candidat, la manière dont celui-ci s'inscrit dans les débats de la science politique, sa capacité à s'intéresser à d'autres sujets, d'autres méthodes, d'autres problématiques. C'est tout cela que permet la lecture des travaux, mais aussi la première épreuve dont il faut souligner le caractère très instructif : disposant de trois quarts d'heure (la discussion a été immédiatement engagée sans exposé préalable, comme lors du précédent concours), le jury peut librement dialoguer avec le candidat, juger de la fermeté de sa pensée, de sa culture, de son ouverture d'esprit.

Comment prend-il sa décision ? Si ce que l'on vient de dire sur la qualité des travaux est largement partagé par les jurys successifs du concours, il faut bien dire que l'accord devient plus fragile lorsqu'il s'agit de définir le seuil de sous-admissibilité. Le dernier jury a été ici plutôt sévère puisque seuls vingt candidats sur quarante-deux ont été autorisés à poursuivre le concours². Il s'est prononcé sur un critère clair et simple : la sous-admissibilité doit être comprise à l'image d'une habilitation à diriger des recherches. C'est ce qu'on a voulu souligner en insistant sur l'ouverture d'esprit du candidat, sur sa capacité à développer d'autres perspectives. L'une des fonctions essentielles d'un professeur réside dans l'encadrement des travaux de troisième cycle de ses étudiants (mémoires de master, thèses de doctorat). Il est donc légitime d'attendre d'un candidat à l'agrégation ce que l'on demande lors de l'HDR : des travaux diversifiés, un engagement solide dans la discipline, une faculté de décentrement. Il doit, au sens propre du terme, pouvoir diriger des recherches.

Sur le plan formel, le jury attendait donc du candidat un investissement sur un objet différent de celui de sa thèse, des publications diversifiées, une inscription dans les réseaux internationaux de la science politique. Il faut insister tout particulièrement sur ce dernier point déjà relevé dans les rapports des précédents jurys et engager les jeunes chercheurs à s'ouvrir à l'extérieur, à dialoguer avec leurs pairs, à soumettre leurs travaux à des revues non françaises. Beaucoup de recherches de grand intérêt n'ont pas l'audience qu'elles méritent parce que leurs auteurs n'ont pas osé ou pas pris la peine de s'affronter au jugement de l'international. Si l'internationalisation passive des candidats est dans l'ensemble satisfaisante, et sans doute

² Il faut souligner qu'une partie du jury aurait souhaité, dans l'absolu, une sévérité plus grande. Considérant l'importance qu'il convient d'attribuer aux travaux, mais aussi à la première leçon sur laquelle on reviendra, elle souhaiterait d'ailleurs que, dans l'avenir, des seuils de sous-admissibilité et d'admissibilité soient établis.

en progrès constant, l'internationalisation active³ n'est encore le fait que d'une petite minorité de candidats (tout au plus 20% parmi eux ont – d'ailleurs peu – de publications dans des revues internationales de la discipline). Elle permettrait pourtant à l'apport de la science politique française d'être mieux connu, et reconnu, au sein de la communauté scientifique internationale, de la préserver du risque de provincialisme.

En même temps, le jury ne pouvait pas ignorer l'âge du candidat. Ce qu'il est légitime d'attendre d'un chercheur qui a soutenu sa thèse depuis de nombreuses années ne peut être exigé d'un jeune candidat qui doit être jugé prioritairement sur le critère de la thèse : c'est le premier amendement apporté à l'équation « épreuve sur travaux = HDR ». Le second amendement a permis de considérer la spécificité de certains parcours, ralentis par des événements de nature familiale ou professionnelle ou encore par les contraintes de la recherche : un candidat ne bénéficiant pas d'une allocation de recherche a pu consacrer un temps plus long à sa thèse, certains sujets ont pu justifier un investissement théorique ou/et empirique plus long, de longs séjours sur un terrain parfois éloigné et dans des conditions parfois difficiles, etc. Chacun de ces points a été pris en considération.

On peut ainsi comprendre la sélection opérée par le jury fondée sur la qualité, la diversification et l'internationalisation des travaux. Si l'on considère que les recherches d'une bonne demi-douzaine de candidats ne répondaient à aucun de ces critères, il reste une quinzaine de candidats dont les travaux, et en particulier la thèse, ne méritaient pas mais qui ne donnaient pas les preuves de diversification et d'internationalisation que le jury était en droit d'attendre. A ceux-là, et en particulier aux quelques candidats auxquels le jury a consacré une longue délibération et à propos desquels il était partagé, on ne peut que conseiller d'élargir leurs perspectives et de forcer les frontières. Le concours met en compétition des jeunes et des moins jeunes. Ceux qui sont installés dans la discipline n'ont pas moins de chances que les autres : la major en est la meilleure preuve⁴.

Sur la base de ce que l'on vient de dire, il serait souhaitable que, dans l'avenir, les candidats aux concours (externe et interne) soient titulaires d'une habilitation à diriger des recherches⁵. Ce serait une manière légitime de rapprocher le recrutement des professeurs dans les disciplines juridiques et politiques de celui que connaissent déjà les disciplines littéraires, mais aussi du recrutement des directeurs de recherche du CNRS. Une telle réforme ne pourra sans doute pas être appliquée dans l'immédiat : la pratique de l'habilitation à diriger des recherches n'est pas encore très répandue, ses critères ne sont pas encore clairement établis. Mais il est urgent d'engager un débat dans la profession sur cette exigence, et il faut fermement encourager les docteurs à s'engager dans une telle procédure. Pour l'instant, il faut inviter les candidats à porter une attention particulière à la rédaction de la note sur travaux : sans nécessairement prendre la forme d'un « mémoire d'habilitation », elle doit, par sa construction, son exhaustivité et sa consistance, permettre au jury d'apprécier la cohérence du parcours, la progression de la réflexion et l'ouverture de la pensée.

Le dernier concours a été marqué par deux innovations : la suppression de la leçon en 24 heures, décidée par arrêté du ministre, et son remplacement par une épreuve classique

³ Par internationalisation passive, on entend le fait d'être informé et de pouvoir prendre position de manière critique sur les débats en vigueur au sein de la communauté scientifique internationale. L'internationalisation active consiste à prendre part aux débats internationaux et à y présenter de manière argumentée son point de vue.

⁴ La moyenne d'âge des candidats inscrits était de 37 ans ; celle des admis de 34,5 ans.

⁵ Dans la perspective où une telle proposition serait retenue, le jury devrait considérer de manière spécifique les dossiers des candidats dont la formation académique a été assurée dans des pays qui ne connaissent pas l'HDR.

avec préparation en huit heures ; la préparation des leçons dans les locaux de la bibliothèque de recherche de l'Institut d'études politiques de Paris, décidée par le jury.

La première réforme avait été plusieurs fois demandée. Il est heureux qu'elle ait été prise : elle assure une meilleure égalité entre les candidats ; elle permet au jury de se faire un jugement plus sûr sur leurs prestations. Fallait-il la remplacer par une épreuve en huit heures couvrant le même domaine ? Le jury est partagé sur ce point. Certains de ses membres pensent qu'il aurait été préférable de renoncer purement et simplement à cette épreuve ; d'autres pensent qu'il faut conserver une leçon qui permet de tester la culture générale des candidats, d'apprécier en particulier leurs connaissances historiques sur les institutions et la vie politique. Tous, en tout cas, sont conscients de la difficulté à composer une leçon sur une question relevant d'un domaine aussi large que « les institutions et la vie politique nationales et comparées depuis le début du XIX^e siècle » : ce que pouvait faire un candidat entouré d'une équipe, avec vingt-quatre heures de préparation, devient infiniment plus difficile quand il est seul et n'a que huit heures devant lui. Parce que, dans le nouveau cadre, un jury ne peut avoir tout à fait les mêmes attentes, il doit porter une attention plus grande au libellé des sujets : précis, bornés, que l'on peut traiter dans le nouveau cadre et avec la bibliothèque mise à la disposition des candidats ; permettant de manifester une aptitude à interpréter les évolutions temporelles et à comparer les systèmes politiques. Les sujets que l'on a donnés, répertoriés en annexe, tentent de répondre à ces nouvelles exigences. Il faut cependant convenir que les prestations ont été dans l'ensemble décevantes (peu de bonnes leçons, beaucoup de prestations moyennes ou très moyennes).

La seconde réforme découle de ces nouvelles contraintes. Philippe Braud et Pierre Favre avaient suggéré, dans leurs précédents rapports, que la préparation des leçons se fasse dans l'une des salles de la bibliothèque de l'IEP de Paris pour des raisons sur lesquelles il n'est pas besoin de revenir. Cette suggestion est devenue une exigence avec le remplacement de la leçon en 24 heures dont on vient de parler. A l'évidence, les ressources nécessaires à la préparation de la nouvelle épreuve ne sont disponibles que dans une bibliothèque universitaire. Et c'est à l'IEP de Paris que les candidats peuvent trouver la documentation la plus large. Grâce à la bienveillance de la direction de Sciences Po et à la diligence de Nadine Dada, conservatrice de la bibliothèque, la leçon a été préparée dans les meilleures conditions et, semble-t-il, à la satisfaction de tous⁶.

Concernant la première leçon en loge relevant de la spécialité du candidat, on se contentera de rappeler les attentes légitimes d'un jury déjà soulignées dans les précédents rapports. Côté fond : la richesse et la pertinence des hypothèses, la profondeur et l'étendue des perspectives, la densité des analyses, la manière dont sont sollicités et articulés le point de vue théorique et les enseignements des recherches empiriques, l'étendue de la culture. Côté forme : l'utilisation pleine et équilibrée des trente minutes (même si le jury n'a pas accordé une importance décisive au strict respect du temps, il est vivement conseillé d'être attentif à ce point), les qualités pédagogiques, la capacité (malheureusement rarement exprimée par les candidats) à se détacher des notes. Tout cela compte et souligne l'importance d'une bonne préparation du concours (et l'on sait que, là aussi, tous les candidats ne sont pas également favorisés).

⁶ On sait bien que les chercheurs parisiens ont une plus grande familiarité avec cette bibliothèque. Afin de tempérer cette inégalité, un parcours de reconnaissance des locaux a été organisé et une carte d'accès à la bibliothèque a été remise à chaque candidat au tout début du concours.

Cela est vrai sur le plan formel (même s'il est toujours arbitraire de distinguer entre le fond et la forme) : ayant le privilège plutôt rare d'entendre des candidats disserter sur des questions relevant de la discipline, le jury a tout le loisir d'apprécier les qualités d'enseignant du candidat, de confirmer ou d'infirmer l'impression tirée de la première audition sur travaux. Cela est vrai aussi sur le plan du fond : alors que les procédures étrangères de recrutement ne permettent d'écouter généralement les candidats que sur leurs travaux, les leçons les obligent à réfléchir à des questions relevant certes de leur spécialité mais parfois très éloignées de leurs recherches. En ce sens, la première leçon est une épreuve de vérité incomparable : un excellent chercheur ne fait pas nécessairement un très bon enseignant.⁷

Ces remarques valent évidemment pour les deux autres épreuves, pour la leçon sur « les institutions et la vie politique nationales et comparées » dont on a déjà parlé, pour la dernière leçon sur dossier dont on voudrait dire quelques mots.

L'exercice est original. Il met à l'épreuve les membres du jury qui doivent composer des dossiers équilibrés, ni trop longs ni trop courts (on s'est efforcé de ne pas dépasser les vingt pages), suffisamment diversifiés pour permettre de considérer les aspects essentiels de la question et, lorsque cela est possible, de concilier les points de vue théorique et empirique, comparables entre eux sur le plan de la difficulté. Il est original, aussi et surtout, pour les candidats qui sont invités à composer et exposer de manière classique (hypothèses, plan, pédagogie) leur leçon en prenant appui sur des documents dont ils doivent considérer toutes les dimensions, qu'ils ne doivent pas ignorer mais qu'ils ne doivent pas non plus simplement répéter, qu'ils sont invités à ordonner de manière logique et problématisée.

Disons que la nature de l'exercice est dans l'ensemble bien comprise : cette épreuve a permis d'entendre quelques belles prestations et d'apprécier des qualités qui n'avaient pas pu se déployer avec la même aisance au cours des précédentes leçons. Le jury redoute toujours que le candidat soit dépassé par le temps, se perde dans la lecture du dossier, ne parvienne pas à en dégager la ligne directrice. Ces craintes, légitimes, n'ont pas été, en l'occurrence justifiées. Il y a eu du bon et du moins bon mais, dans l'ensemble, la distinction entre les candidats s'est plutôt exprimée sur le plan du fond.

C'est sur ce point justement, sur le fond, que certaines réserves peuvent s'exprimer et que certaines difficultés ne sont pas totalement levées.

En dehors de sa spécificité formelle, cette dernière épreuve permet d'apprécier les connaissances du candidat dans un domaine qui, le plus souvent, n'est pas le sien. On ne lui demande pas d'être omniscient, simplement de montrer qu'il s'intéresse à d'autres choses qu'à son domaine de compétence, qu'il a aussi des qualités de généraliste. Or, sur ce plan, il est difficile de maintenir l'égalité entre les candidats. Pierre Favre a mis l'accent, dans son précédent rapport, sur l'avantage réel dont bénéficient les candidats qui associent les choix de la sociologie politique et des méthodes : tenant compte de la faible formation générale des candidats au maniement des méthodes quantitatives, le choix s'arrête généralement sur des dossiers peu techniques, au final de nature plus sociologique que méthodologique. Considérant cette faiblesse – confirmée par le fait qu'aucun admissible n'avait, lors du dernier concours, choisi les méthodes en première spécialité et que trois seulement l'ont fait en second choix –, on a évité des dossiers à prétention épistémologique élevée ou nécessitant des

⁷ L'admissibilité, qui sanctionne cette première leçon, souligne assez l'importance que le concours attribue à une épreuve relevant de la spécialité du candidat. Pour cette raison, une partie du jury considère qu'il faudrait lui accorder une pondération particulière.

techniques statistiques sophistiquées. En retenant des documents faisant appel à des méthodologies variées bien que simples, on a cependant voulu préserver le caractère de la spécialité.

Des inégalités demeurent. En dehors du cas que l'on vient d'envisager, l'association de la sociologie politique et des politiques publiques est sans doute moins périlleuse, moins déstabilisante que l'association par exemple de la sociologie politique et des relations internationales ou encore de l'histoire des idées. Un internationaliste, un historien des idées doit sans doute décliner des compétences plus larges.

On a dit plus haut qu'une partie des membres du jury s'interrogeait sur les bienfaits de la nouvelle épreuve sur « les institutions et la vie politique nationales et comparées depuis le début du XIX^e siècle ». Certains sont plutôt réservés sur la dernière leçon ou se demandent s'il ne serait pas plus simple de substituer au dossier un simple sujet, analogue à ceux qui sont proposés dans les autres leçons ; d'autres enfin considèrent que le dossier met le candidat dans une situation qu'il devra souvent affronter dans ses fonctions de professeur et que la perspective d'une dernière leçon portant sur un domaine éloigné de ses recherches ne peut que l'encourager à développer ses qualités de généraliste. Sur ce point, à l'évidence, il n'y a pas accord. Disons, pour aller à l'essentiel, que le débat au sein du jury porte sur le fait de savoir s'il est opportun ou non de conserver un concours à trois leçons (que l'on renonce à la deuxième ou à la troisième leçon est au fond secondaire).

Sur les réformes envisagées

Ce que l'on vient de dire nous conduit à penser que le concours externe, aujourd'hui trentenaire, a atteint, pour l'essentiel, son point d'équilibre. Les réformes qui sont ici suggérées sont partagées par l'ensemble des membres du jury.

- L'importance donnée à la première épreuve sur travaux répond à deux exigences. Elle est d'abord justifiée par la place décisive qu'un professeur doit accorder, au cours de sa carrière, à la recherche : à ses propres travaux mais aussi à l'encadrement des mémoires et des thèses de ses étudiants. Elle s'explique ensuite par la nécessité de rapprocher les procédures de recrutement nationales de celles que connaissent la plupart des pays étrangers. Pour ces raisons, il est souhaitable que les candidats soient titulaires, dans l'avenir, d'une habilitation à diriger des recherches.
- La suppression de la leçon en 24 heures et son remplacement par une épreuve avec préparation en loge en huit heures répond aux attentes, plusieurs fois réaffirmées, de la profession. Les difficultés d'une telle épreuve conduisent cependant le jury à proposer que le nouvel intitulé de la leçon soit : « Systèmes politiques comparés depuis le début du XX^e siècle ».
- La préparation des leçons dans les locaux de la bibliothèque de recherche de l'IEP de Paris est la conséquence logique de cette réforme. C'est à la fois la seule solution pratique et la meilleure manière de mettre à la disposition des candidats les ressources nécessaires à la préparation de leurs leçons.

- L'administration du concours étant maintenant située rue Descartes, les leçons pourront désormais se faire difficilement dans les locaux du Ministère, trop éloignés de la bibliothèque de recherche. La meilleure solution serait qu'elles se déroulent désormais, avec l'accord de la direction, dans les locaux de l'IEP de Paris.
- L'intitulé de l'option « Histoire des idées et de la pensée politique » doit être amendé. L'histoire de la pensée n'est guère différente de l'histoire des idées d'une part ; la théorie politique ne doit pas être considérée dans sa seule dimension historique d'autre part. Il serait ainsi plus judicieux de nommer l'option « Histoire des idées et théorie politiques ».
- L'intitulé de l'option « Administration, gestion et politiques publiques » est trop lourd et redondant. Il serait préférable de la nommer « Administration et politiques publiques ».
- Il serait également plus simple et plus approprié de substituer à l'option « Institutions et relations internationales » l'option « Relations internationales »
- Dans la perspective où l'épreuve serait conservée sous sa forme actuelle, la possibilité d'inclure, dans les dossiers de la troisième leçon, des textes en langue anglaise doit être spécifiquement mentionnée dans le règlement du concours. Alors que les trois quarts environ de la littérature scientifique paraît dans cette langue (et à un moment, on l'a dit, où l'internationalisation passive est acquise), il n'est plus possible de les écarter, ou même d'obliger le jury à en assurer une traduction *ad hoc*.
- Le jury exprime de fortes réserves sur la procédure de proclamation publique des résultats, trop formelle et surtout très pénible pour les candidats, admis ou non. Un affichage et une publication sur le site du Ministère seraient suffisants.

La dernière question, importante, porte sur l'avenir du concours. Empruntée au droit, la procédure n'a pas que des qualités : exigeante, lourde, excessivement formelle, elle met durement à l'épreuve les candidats mais aussi les membres du jury. Elle coexiste avec d'autres modes de recrutement – l'agrégation interne, la « voie longue », l'ouverture aux directeurs de recherche du CNRS, l'accueil de professeurs étrangers. Elle se superpose enfin à une procédure très différente de recrutement des maîtres de conférences. A l'évidence, le tableau doit être clarifié et simplifié.

Une première solution a été envisagée. Elle consiste à organiser un concours national de recrutement des maîtres de conférences et à assurer l'élection des professeurs selon un mode analogue à celui des disciplines qui n'ont pas d'agrégation du supérieur. Une telle solution permettrait de corriger les travers du mode de recrutement actuel des maîtres de conférences, contestable à tous les stades de la procédure. Les membres du Conseil national des universités doivent en effet statuer dans des délais trop courts pour se livrer à un examen approfondi des dossiers, ils ne peuvent entendre les candidats, ils ne peuvent assurer les équilibres auxquels est attentif un jury d'agrégation. Tout aussi contraintes par les délais, les commissions de

spécialistes ne sont pas pleinement informées, elles auditionnent les candidats (ceux qui ont eu la chance d'être sélectionnés) selon des modalités qui ne sont satisfaisantes pour personne. Le résultat d'une course aussi précipitée ne peut être qu'incertain pour ne pas dire inéquitable. Outre que le mécanisme favorise le « localisme » (qui peut d'ailleurs être provincial ou parisien) et donne une prime excessive à la réputation, justifiée au pas, des docteurs jeunes ou moins jeunes, il ne permet pas toujours la promotion des meilleurs : les jurys d'agrégation peuvent le constater qui entendent certains maîtres de conférences au niveau très insuffisant et, à l'inverse, des candidats de grande qualité qui ont échoué dans les procédures de recrutement des maîtres de conférences.

La solution est radicale, originale et, pour cette raison difficile à mettre en œuvre : elle obligerait en effet le Ministère à mettre en place soit une réforme très lourde applicable à toutes les disciplines, soit une procédure propre à la science politique. Il n'est pas sûr que ce statut exceptionnel soit justifié ; en tout état de cause, la réforme mériterait une longue réflexion. Une solution intermédiaire consisterait à distinguer trois stades dans le recrutement des maîtres de conférences : qualification par le CNU, sélection de cinq candidats, tous formés à l'extérieur de l'établissement concerné, par les commissions de spécialistes (cette dernière exigence, que connaît déjà par exemple l'Allemagne, permettra d'éviter les recrutements endogènes et de favoriser la mobilité) ; choix final par le CNU après audition des candidats sélectionnés. Cette procédure qui avait cours dans les années quatre-vingt nous paraît corriger certains défauts que nous avons constatés.

On terminera en remerciant M. Maurage, chef du bureau de l'organisation du recrutement des personnels de l'enseignement supérieur, et, avec lui, celles et ceux qui ont assuré l'administration du concours. La bonne marche des épreuves doit beaucoup à sa présence, à sa diligence et à son attention rigoureuse aux textes. Ce qui allait moins bien (en particulier les conditions matérielles, les locaux peu accueillants, etc.) ne relève pas de sa responsabilité.

Le président du jury

Marc Sadoun

LISTE DES SUJETS

1. Première leçon de spécialité

Option : *Administration, gestion et politiques publiques*

- Ce que l'analyse des politiques publiques nous apprend sur la démocratie
- Le droit dans les politiques publiques
- Les politiques publiques face à la mondialisation

Option : *Histoire des idées et de la pensée politique*

- Que reste-t-il de la volonté politique ?
- La vérité en politique
- La démocratie a-t-elle besoin d'élites ?
- Peut-on interdire une opinion en démocratie ?

Option : *Institutions et relations internationales*

- La privatisation de la régulation internationale
- Les cultures dans les relations internationales
- La justice distributive internationale
- Un Etat peut-il rester neutre ?

Option : *sociologie politique*

- La consistance des opinions politiques
- Le civisme
- Le vote de classe
- La féminisation de la politique
- Compétence et incompétence politiques
- Les élections intermédiaires
- Technocratie et démocratie représentative
- L'Etat face aux mouvements sociaux
- Représenter les minorités

2. Deuxième leçon : Les institutions de la vie politique nationales et comparées depuis le début du 19^{ème} siècle

- Les programmes politiques
- Les frontières
- 1968
- Les coups d'Etat
- La responsabilité politique
- Intégrer les immigrés
- Le chef de l'Etat
- L'alternance en démocratie
- Les fédéralismes

- Les guerres civiles
- Changer de constitution
- Les intellectuels
- Les personnalités charismatiques
- L'Eglise catholique en politique depuis 1945

3. Leçon sur dossier

Option : *Administration, gestion et politiques publiques*

- La nouvelle gestion publique
- Les politiques de lutte contre le chômage
- Administration et usagers
- Les agences de régulation indépendantes

Option : *Histoire des idées et de la pensée politique*

- Réforme et révolution

Option : *Institutions et relations internationales*

- Les relations transatlantiques depuis 1989

Option : *Méthodes des sciences sociales*

- Ages et générations
- Construction et interprétation de l'axe droite-gauche
- Mesurer le racisme et la xénophobie

Option : *sociologie politique*

- De nouvelles formes d'engagement politique ?
- La corruption
- L'individualisation du comportement électoral
- Engagement politique et valorisation de soi
- Les usages des sondages politiques